

MAIRIE DE GER

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION : 11 septembre 2024

DATE D’AFFICHAGE : 11 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

L’An deux mil vingt-quatre, le douze septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni en séance extra-ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel PRIEUR.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, Adjoint, AMAND Marjorie, BONHOURE Joëlle, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, L’HUISSIER Jean-Louis, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENTS EXCUSES : HEDOU Gaëtan, DUTERTRE Mickaël, FOUILLEUL Gilbert

SECRETAIRE DE SEANCE : JOUIN Karen

La séance est ouverte à 20h00.

TRAVAUX DE VOIRIE

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal qu’il convient de faire des travaux de Voirie sur la commune de GER aux endroits suivants :

- Entrée Route de la Source
- Entrée Rue Saint Martin
- Mettre le terrain de pétanque aux alouettes en parking
- Cimetière : de chaque côté
- Route de Barenton : de chaque côté près de Mme ANGER
- Chemin de M. Serge TOURNERIE
- Curage au Gué Rochoux et le chemin de M. Bernard DUTERTRE
- Patte d’oie chez M. Patrick GOGUET
- Chemin de la Butte aux Moines chez Mme LUTOT
- Chemin à côté de Mme Nadège LHOMER
- La Grande Roche

- Les Echauguettes
- Rue Basse
- Chemins de M. Pierre CHESNEL, de Brisevent, du Gué Thibault, de M. Gaëtan HEDOU, de M. JACK
- Bordure chez Mme SALANON
- Chemin près de M. Francis LECONTE.

M. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces travaux de voirie et indique que ces travaux seront réalisés par la SAS LÉROY et par la SARL COURTEILLE.

Après exposé de M. Le Maire, les membres du conseil municipal acceptent les travaux de voirie cités ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 20h10mn.

Compte-rendu affiché le 23 septembre 2024.